

# PROGRAMME DE RÉFÉRENCE DES MEMBRES

## PARLEZ-EN, PROFITEZ-EN!



### Le Programme de référence des membres de la SCRP vous récompense d'avoir incité d'autres professionnels des relations publiques à devenir membres.

En reconnaissance de votre contribution à la croissance et à la viabilité de la Société, la SCRP vous offre un crédit de 100 dollars pour chaque candidat que vous aurez référé qui devient membre en règle.\* Vous pouvez utiliser votre crédit sur n'importe quel programme national, y compris une demande d'agrément, les frais d'inscription aux prix, l'inscription à la conférence nationale ou la cotisation annuelle. Vous parlez déjà à votre entourage des nombreux avantages d'être membre de la SCRP, alors pourquoi ne pas en récolter les bénéfices?

\* Certaines conditions s'appliquent. Visitez le [www.scrp.ca](http://www.scrp.ca) pour plus de détails.

### À propos du Programme de référence des membres

#### **Comment fonctionne le programme?**

C'est simple. Vous référez un ami, un collègue ou une connaissance de l'industrie des relations publiques à se joindre à la SCRP. Une fois cette personne devenue membre national en règle au sein de n'importe quelle société membre locale de la SCRP, vous recevrez un crédit de 100 dollars applicable sur une demande d'agrément, les frais d'inscription aux prix, l'inscription à la conférence nationale ou la cotisation annuelle. Vous devez vous assurer que le candidat indique que vous l'avez référé.

#### **De quelle façon la SCRP saura-t-elle que j'ai référé cette personne?**

Le formulaire de demande d'adhésion en version imprimée et en ligne a été mis à jour afin d'y inclure une section « Référé par ». Le candidat que vous référez doit remplir cette section pour que vous puissiez recevoir votre crédit.

#### **Y a-t-il une limite au nombre de personnes référées? Dois-je garder le compte de mes propres crédits?**

Chaque membre de la SCRP recevra des crédits jusqu'à concurrence de huit (8) références menant à l'adhésion d'un nouveau membre en règle de la SCRP par période d'un an. La SCRP nationale tiendra le compte de vos crédits.

#### **Puis-je utiliser mes crédits pour les activités de développement professionnel de ma Société membre locale?**

Non. Le Programme de référence des membres est un programme national et les crédits sont suivis uniquement par la SCRP nationale. Ils ne peuvent donc être utilisés pour les activités ou les programmes organisés par les sociétés membres locales.

Faites parvenir vos références de membre à [scrp.ca/membership](http://scrp.ca/membership) afin de faire une demande en ligne dès aujourd'hui.



Société canadienne  
des relations publiques

Pour une gestion optimisée des  
relations publiques et des communications